

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°02/23 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 7 juin 2023 à Mont-sur-Rolle

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Mont-sur-Rolle pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle rappelle quelques règles aux délégués à respecter pour prendre la parole lors des séances, à savoir : se lever, indiquer son nom, prénom et la commune représentée.

Présences

31 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé par mail, est modifié comme suit :

- Point 3 : Rajout de l'élection et assermentation de Mme Natacha Jaquier, municipale à Mont-sur-Rolle et remplaçante de M. Raymond Dufour, démissionnaire.
- Point 9 : amendement du CODIR

L'ordre du jour modifié et tel que présenté est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023

Le PV est accepté à une large majorité avec 1 abstention.

Mme Perren remercie Mme Noverraz pour la rédaction du procès-verbal.

3. Election et Assermentation de Mme Natacha Jaquier, municipale, Mont-sur-Rolle Elections et Assermentations de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Avant de procéder à l'élection et assermentation de Mme Jaquier, Mme Perren passe la parole à Mme Sylvie Méry, Présidente du CODIR.

Mme Méry, au nom du CODIR, tient à remercier M. Raymond Dufour pour tout le travail accompli ces dernières années et souhaite la bienvenue à Mme Jaquier, nouvelle collègue municipale et au sein du CODIR.

Mme Perren remercie Mme Méry pour ses mots et propose à l'assemblée d'élire Mme Jaquier par acclamation. Proposition acceptée par de nombreux applaudissements. Mme Jaquier est ensuite assermentée par Mme Perren.

Aucune autre assermentation au sein de l'assemblée n'a été demandée.

4. Communications du Bureau

Le bureau s'est rencontré le 8 mai 2023. L'ordre du Jour a été passé en revue.

Mme Perren lit ensuite un courrier de Rolle Natation : le comité de Rolle natation tient à nous faire part des problèmes récurrents dus aux fermetures de la piscine. En effet, les fermetures répétées de la piscine ont entraîné des désagréments importants pour les habitants de la commune, les usagers réguliers et tous les membres qui bénéficient des cours et camps de natation. Cela a également engendré un impact négatif sur la planification des activités, mais également des conséquences financières graves pour le Rolle Natation, qui est aussi un employeur de la région. En tant que contribuable, le comité est préoccupé par le fait que ces fermetures fréquentes ne semblent pas recevoir une attention adéquate de la part de l'administration communale et surtout pas de la gérance officielle, notamment ENJEU. Il leur semble essentiel que les équipements publics, tels que la piscine, soient entretenus et gérés de manière professionnelle, afin d'offrir un service fiable et de qualité. Le comité demande donc aux responsables d'ENJEU et de la commune de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation et assurer le bon fonctionnement continu de la piscine : notamment par l'implication d'un examen approfondi des problèmes techniques et de maintenance, l'affectation de ressources supplémentaires ou la mise en place d'un plan d'action visant à prévenir les fermetures à l'avenir. Pour terminer, il faudrait certainement aussi envisager le remplacement de cette infrastructure par une nouvelle plus adaptée au besoin contemporain des différents utilisateurs et avec une technique utilisant les dernières technologies plus efficaces et durables.

Mme Perren ouvre la discussion : M. Frédéric Mani, du CODIR, informe avoir pris note et qu'une réponse sera faite au comité de Rolle natation.

Mme Perren rappelle les dates des prochaines séances du Conseil intercommunal :

le 27 septembre 2023 à Perroy et le 29 novembre 2023 à Rolle à 18h30

5. Communications du CODIR

- M. Delafoge :
Maupas : une étude de mobilité va être réalisée, les offres viennent d'être reçues. Un préavis sera présenté prochainement.
Concernant l'éclairage public pour les sites de Rolle et Gilly, une analyse des besoins va également être réalisée par un ingénieur, suivie par la présentation d'un préavis.
- M. Grivel :
Le projet concernant la construction de l'école intercommunale de Perroy est actuellement en consultation préalable au canton. Une réponse est espérée pour juillet 2024.
- Mme Subri :
Le projet de crèche-garderie à Luins suit son cours.
- Mme Méry :
Afin de consolider la structure actuelle d'ENJEU, des professionnels ont été mandatés pour faire un état des lieux des structures scolaires, administration et finances. Un préavis sera présenté en septembre prochain.

6. Préavis N° 04-2023 : Demande de crédit complémentaire pour la réfection des douches du bâtiment B Rapport de la commission des Finances.

Mme Sylvie Méry, Présidente du CODIR, lit les conclusions du préavis.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis ne suscitant aucune question, ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis n°04-2023 Demande de crédit complémentaire pour la réfection des douches du bâtiment B.
- D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au préavis n°04-2022 de CHF 46'000.- TTC pour la réfection des douches du bâtiment B.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir le montant sur 5 ans.

7. Préavis N° 05-2023 : du Comité de Direction concernant les Comptes 2022 d'Enfance et Jeunesse

Rapport de la Commission de Gestion

Mme Sylvie Méry lit les conclusions du préavis.

Mme Eva Schultz, rapporteuse, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Sylvie Méry souhaite apporter une précision concernant un point indiqué dans le rapport de la commission de gestion : compte 511 : cantines gérées par ENJEU : aucun appel d'offres ne sera lancé, le CODIR étant pleinement satisfait par les prestations d'Eldora, le contrat sera reconduit.

Mme Perren passe les comptes en revue.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'approuver les comptes 2022 du volet scolaire ;
- D'approuver les comptes 2022 du volet bibliothèque ;
- De restituer le solde des volets scolaire et bibliothèque en faveur des communes, qui s'élève à CHF°270'320.05 ;
- D'approuver les comptes 2022 du volet accueil de jour ;
- De restituer le solde du volet accueil de jour en faveur des communes, qui s'élève à CHF°1'010'014.70 ;
- De donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2022 ;
- De donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

La lecture des comptes ne suscitant aucune question ou remarque, il est passé au vote.
Les comptes 2022 « Scolaire et Bibliothèque » et « Accueil de Jours » sont acceptés à l'unanimité.

Mme Perren met ensuite en discussion le rapport de la fiduciaire Heller sur les comptes 2022.
Le rapport ne suscitant aucune question ou remarque, il est passé au vote.
Le rapport est accepté à l'unanimité.

Mme Perren demande ensuite à l'assemblée de donner décharge :

- Au CODIR pour sa gestion 2022 :

Le Conseil donne décharge au CODIR pour sa gestion 2022 à l'unanimité

- A la commission de Gestion pour son mandat :

Le Conseil donne décharge à la commission de gestion de son mandat à l'unanimité avec 2 abstentions.

M. Nicolas Walter constate que le rapport de gestion a été fortement apprécié, vu qu'il n'a suscité aucune remarque ou question. Il suggère que celui-ci doit être largement diffusé dans les municipalités et communes respectives, afin que les personnes puissent se rendre compte de la complexité, des difficultés et du travail effectué par toute l'équipe administrative d'ENJEU, qu'il souhaite également remercier par ses propos.

M. Frédéric Mani, au nom du CODIR, tient à remercier Mme Gerber et les cadres d'ENJEU pour le travail exemplaire qui a été fait au niveau des comptes 2022. Il espère que l'assemblée aura constater une nette amélioration au niveau de la présentation et explications données.
Le CODIR tenait à les féliciter en présence de l'assemblée de ce soir.

8. Préavis N° 06-2023 : Demande d'ouverture de 27 places supplémentaires pour les UAPE des Vents d'Anges à Gilly (5-6P) et du Prieuré à Perroy (1-4P) Rapport de la Commission des Finances

Mme Marinella Page fait d'abord un bref état des lieux des deux UAPE :

- Vents d'Anges à Gilly : une extension de 15 places supplémentaires dédiées aux 5-6P 4 après-midi par semaine après l'école et la création d'un nouveau bureau pour la responsable de l'UAPE.
- Prieuré à Perroy : une extension de 12 places supplémentaires pour 3 après-midis par semaine et la création d'un bureau pour la responsable de l'UAPE.

Explications de l'amendement : un rapport d'amiante est parvenu à la commune de Perroy après la préparation du préavis : informant la probabilité de trouver de l'amiante lors des travaux. Dès lors, difficile de prévoir les travaux malgré l'urgence.

A l'heure actuelle et situation d'aujourd'hui, des solutions d'urgence sont trouvées pour les familles qui sont sur les listes d'attente. Mais à long terme, il sera nécessaire de faire les travaux. Le CODIR préfère retirer la « part » de Perroy et revenir dans quelque temps avec un nouveau préavis.

Mme Sylvie Méry lit les conclusions du préavis amendé, qui sont les suivantes :

- D'adopter le préavis 06-2023 Demande d'ouverture de 15 places supplémentaires pour l'UAPE des Vents d'Anges à Gilly (5-6P).
- D'autoriser le Comité de Direction à engager les ressources nécessaires pour un montant total de CHF 22'484.- (charges sociales et 13ème inclus) pour la rentrée d'août 2023 et d'imputer les comptes suivants :
- Traitement du personnel éducateurs-trices 738.3011.20 ;
- Traitement du personnel stagiaire 738.3011.50 ;
- Ainsi que les comptes de charges sociales correspondants.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement CHF 20'350.- TTC destiné à la création de l'espace bureau pour la direction de l'UAPE des Vents d'Anges à Gilly, et à son aménagement et d'autoriser le Comité de Direction à amortir ce montant sur 10 ans.
- D'autoriser le Comité de direction à utiliser les liquidités courantes.

L'amendement a été adopté par le CODIR lors de sa séance du 5 juin 2023.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté. La commission, ayant reçu l'amendement que la veille au soir, souhaite une suspension de séance afin de pouvoir discuter des conclusions du préavis amendé.

Mme Perren accepte la demande et autorise une suspension de séance d'environ 5 minutes.

Après discussion, Mme Anne Guisolan informe des points suivants :

- La COFIN a eu connaissance de l'amendement que 24 heures avant la séance :
- La Commission est déçue, notamment par rapport aux discussions de ces derniers mois. Les choses ont été présentées comme un urgent besoin. La Commission pensait qu'elles avaient également été anticipées et réfléchies. Ce qui n'est pas le cas avec la présentation de l'amendement.
- Dès lors, la Commission recommande à l'assemblée de refuser le préavis amendé, d'accepter le préavis initial, d'accepter le crédit, d'aller de l'avant, quitte à demander un complément lors d'un prochain conseil ou conseil extraordinaire pour vraiment lancer les choses et marquer l'intention par rapport à ces travaux.

Mme Perren ouvre la discussion sur le préavis :

Mme Comte souhaite avoir une précision sur le retrait de la part de Perroy : le CODIR n'envisage-t'il pas de faire les travaux cette année ?

Mme Page lui répond que si des travaux de sondage doivent être faits, ceux-ci doivent être faits lorsque l'UAPE est fermée. Si effectivement il y a de l'amiante, les travaux de désamiantage devront être faits durant la fermeture de l'UAPE. Les travaux ne seront très certainement pas faits cette année. A moins qu'une autre solution soit trouvée (sans toucher aux murs).

Mme Maurer comprend la position du CODIR de proposer l'amendement : en effet, on ne connaît pas les incidences de cette conséquence d'amiante. Pourquoi voter un crédit, alors que l'on sait déjà que cela va coûter plus cher. Ne vaut-il pas mieux laisser le CODIR mener l'étude et revenir avec un préavis juste et correct.

Mme Safi revient sur l'urgence de la création des 12 places supplémentaires.

Mme Page lui répond que les listes d'attente sont sans cesse en mouvement et qu'elles évoluent jour par jour. Aujourd'hui, les familles étant sur la liste d'attente, des solutions alternatives leur seront proposées, également pour les familles qui vont arriver ces prochaines semaines ou mois. Le CODIR est conscient que la pression est grande et qu'à court terme une solution devra être rapidement trouvée.

M. Walter, de la commission de construction, informe que c'est une obligation de l'OAJE de créer ces bureaux et qu'ils soient séparés de l'espace des enfants. L'idée était de mettre des parois mobiles fixées au plafond. Si de l'amiante se trouve dans le plafond, un désamiantage global devra être fait. A l'heure actuelle, des alternatives pour la mise en place de parois mobiles sans fixation au plafond sont cherchées. Mais cela n'enlèvera pas la problématique de l'amiante. Et ces systèmes seront nettement plus coûteux que la première idée. Il est à espérer qu'il ne sera pas nécessaire de fermer l'UAPE pour faire un désamiantage.

M. Keller demande s'il ne serait pas possible de maintenir l'état actuel de l'UAPE en laissant le bureau de la directrice tel que maintenant et d'ouvrir un espace avec un autre bureau déjà existant, pouvant ainsi ouvrir des places supplémentaires.

Mme Page lui répond que cela serait idéal, mais actuellement l'OAJE tolère cette situation, mais refuse une augmentation des places si le bureau n'est pas créé.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Perren clôt la discussion et passe au vote.

L'assemblée vote d'abord pour le sous-amendement proposé par la CoFin :

- Oui : 14
- Non : 13
- Abstentions : 2

Le sous-amendement est accepté à une minime majorité.

L'assemblée passe ensuite au vote du préavis non amendé :

- Oui : 25
- Abstentions : 2
- Avis contraire : 2

Le préavis original est accepté à une large majorité.

9. Election du bureau du Conseil Intercommunal

Tous les membres du bureau se représentent et sont réélus par acclamations. Mme Perren les remercie pour leur investissement au sein d'Enfance & Jeunesse.

10. Election de la Commission de Gestion (1 personne à renouveler) Election de la Commission des Finances (2 personnes à renouveler)

Commission de Gestion : Mme Chantal Maurer et M. Claude Molteni ne souhaitent pas reconduire leur mandat.

Commission des Finances : MM. Gilles Favre et Daniel Emery ne souhaitent pas reconduire leur mandat.

Mme Perren remercie chaleureusement ces personnes pour leur travail assidu au sein de ces commissions. Elle demande ensuite si des volontaires souhaitent se présenter.

Afin de motiver les éventuel-le-s candidat-e-s, les deux Président-e-s des deux commissions, Mme Anne Guisolan et M. Philippe Parmelin font un rapide tour des tâches et explications du rôle incombant à ces commissions.

Mme Guisolan précise encore qu'elle passe le flambeau de la Présidence à M. Rolf Keller.

MM. Gremaud et Emery de Tartegnin se proposent pour la commission de Gestion. Ils sont élus par acclamation. Mme Perren les remercie chaleureusement.

Mme Nicole Gay, de Mont-sur-Rolle, se propose pour la commission des Finances. Elle est élue par acclamation. Mme Perren la remercie chaleureusement.

M. Gilles Favre, de Luins, se repropose pour la commission des Finances mais pour une année. Il est réélu par acclamation et également chaleureusement remercié.

11. Postulat de M. Rolf Keller « Investissons ensemble pour l'avenir avec des budgets plus prédictibles »

M. Keller développe son postulat : selon les statuts d'ENJEU en ce qui concerne les investissements liés à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, les frais sont répartis en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de chaque année selon le décompte officiel de Statistique Vaud. Le point d'impôt est utilisé dans la clé de répartition aux investissements d'ENJEU entre les communes participantes. La situation financière d'une seule année d'une commune a un impact sur sa participation aux investissements d'ENJEU sur les 3 années suivantes. Il y a ainsi une désynchronisation entre l'enregistrement des recettes de la commune et sa contribution financière. Cette manière de répartir les dépenses d'investissement rend donc les processus de budget de chacune des communes difficile et très imprédictible. Le système de répartition des dépenses d'investissements est une particularité d'ENJEU. Les autres associations scolaires intercommunales utilisent pour les investissements la même clé de répartition que pour les autres charges.

Il est dans l'intérêt général des habitants de chaque commune, dans la simplification et transparence des calculs que la clé de répartition des dépenses d'investissements d'ENJEU soit réformée et de retrouver un équilibre.

Ce postulat demande au CODIR de bien vouloir revenir devant le Conseil Intercommunal avec une nouvelle clé de répartition des charges d'investissements, plus prédictible pour le budget 2024.

Mme Perren ouvre la discussion.

M. Mani, de Dully, informe que le CODIR ne voit pas d'opposition à ce postulat et étudiera la demande afin de faire un rapport exhaustif et éclairé sur la demande et les solutions possibles.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Perren passe au vote. La demande que le postulat soit pris en considération par le CODIR est acceptée à une large majorité. Mme Perren demande donc au CODIR de donner une réponse idéalement au prochain conseil de septembre.

12. Divers et propositions individuelles

M. Wirrich, de Gilly, demande s'il est possible de mettre le rapport de gestion ou autres documents sur le site internet, afin d'une diffusion à large échelle. La proposition est acceptée avec grand plaisir.

Mme Safi, de Rolle, ne comprend pas la décision prise de la non-remise en concurrence du contrat d'Eldora, en sachant que les prestations ne donnent pas entière satisfaction et les retours négatifs.

Mme Page précise que ce sont des repas pour des enfants (petits) et non pour des adultes ou des ados. 600 à 700 repas sont préparés chaque jour pour toutes les structures. Les directrices des UAPE ont la possibilité chaque jour de renvoyer un questionnaire de satisfaction en mentionnant des remarques positives ou négatives. Il y a eu effectivement des retours négatifs concernant le restaurant scolaire Crock'n Rolle qui n'avait pas les quantités suffisantes pour les élèves arrivant plus tard. Elle précise également que si des hamburgers étaient servis tous les jours, il y aurait une partie des parents qui se plaindraient que les menus ne sont pas équilibrés. Les retours négatifs sont faibles par rapport à la satisfaction des repas servis globalement. Eldora écoute et réagit rapidement aux demandes ou critiques négatives. Cela roule avec Eldora, pas de raison de changer. A l'heure actuelle, d'autres priorités sont en cours. Pas la nécessité de remettre en cause des choses qui roulent et dont le CODIR est satisfait.

Mme Olivo informe que lors d'une récente soirée de parents (élèves de 7^{ème}) : ceux-ci ont été invités à manger le repas qui avait été servi le midi à leurs enfants. Dans l'ensemble l'appréciation a été bonne. L'expérience sera renouvelée chaque année. Elle indique également que les demandes sont contradictoires : en effet, les parents souhaitent des repas sains et équilibrés, mais des pâtes doivent être servies également. Dans la globalité, chaque partie est satisfaite.

D'autres conseillers prennent part à la discussion et reviennent sur les mêmes problématiques soulevées plus hauts.

Mme Perren clôture la discussion sur Eldora en précisant qu'une présentation va être faite à l'issue de la séance et propose aux conseiller-ère-s de poser directement leurs questions aux représentants d'Eldora.

M. Keller, de Rolle, se demande s'il ne serait pas judicieux de mettre une marge dans les parties financières, afin d'avoir une marge de manœuvre dans les investissements de construction.

M. Mani, de Dully, apprécie beaucoup la remarque, surtout après tous les efforts faits afin de minimiser au maximum les acomptes des communes. Si l'entier des conseiller-ère-s de l'assemblée est de l'avis M. Keller, la réalisation du prochain budget s'en verra nettement facilitée.

Mme Maurer, de Mont-sur-Rolle, est quelque peu surprise et perplexe quant à la remarque de M. Keller : en effet, d'un côté M. Keller fait un postulat afin d'avoir des chiffres plus précis pour les planifications d'investissement et d'un autre côté, il propose de « gonfler » le budget, ce qui peut paraître contradictoire avec son postulat.

M. Keller répond que le but de sa demande de mettre des marges n'est pas de faire exploser le budget, mais d'éviter que des préavis pour des crédits complémentaires reviennent au Conseil. Les marges de manœuvre sont discutables, et la CoFin est d'accord d'en discuter. Ce qui aussi permettrait une meilleure gestion des préavis.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Perren clôt la séance à 20h45.

La séance est suivie par la présentation d'Eldora.

La séance est close à 21h30.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Dominique Perren



La Secrétaire :



Christine Parmelin